

Envoi : 12/02/2019

Réception par le Préfet : 12/02/2019

Publication : 15/02/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-2-4-2

Séance du vendredi 8 février 2019

### CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE RELATIVE À LA CONSTITUTION DE LA PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI PRAG

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. DELMOND donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.  
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. STRAUMANN donne procuration à M. BIHL.  
M. HABIG donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6327-1 à L. 6327-3 et D. 6327-1 à D. 6327-10,
- VU l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> Commission Solidarité et Autonomie en date du 1<sup>er</sup> février 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de mise à disposition de locaux au profit de la Plateforme Territoriale d'Appui « PRAG » jointe en annexe 1,
- Approuve la convention cadre pluriannuelle relative à la constitution de la Plateforme Territoriale d'Appui « PRAG » jointe en annexe 2,
- Autorise la Présidente à signer lesdites conventions.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité